

concepteurs d'améliorer la technologie pour permettre à un nombre de plus en plus important d'utilisateurs de se servir de systèmes informatiques.

La présente section a pour but de déterminer l'environnement général et les tendances au sein du Ministère sur le plan des techniques informatiques telles que les ordinateurs, les télécommunications et la bureautique; elle a également pour but d'étudier les besoins à venir du Ministère en la matière et d'élaborer un plan d'informatisation qui permettra de tirer le meilleur parti de l'évolution rapide de la technologie dans ce domaine.

4.7.2 OBJECTIFS

L'élaboration de la stratégie relative à la technologie est fondée sur les objectifs suivants:

- 1) Le principal impératif du développement des systèmes au Ministère devrait être de s'assurer que l'information appropriée est transmise à la bonne personne, au moment opportun et ce, de la manière la plus rentable possible.
- 2) Les applications possibles et leurs exigences devraient prévaloir dans l'adoption d'une technologie nouvelle. Ceci devrait être justifié par des besoins réels et observables; la technologie devrait constituer un moyen permettant d'atteindre un but et non un but en soi, l'utilisation étant le facteur déterminant.
- 3) Le Ministère n'est pas un organisme de recherche mais un ministère opérationnel ayant à exécuter des programmes réels; par conséquent, toute nouvelle technologie ne devrait être adoptée qu'après avoir été mise à l'essai et déclarée exploitable aussi bien au sein du Ministère qu'à l'extérieur.
- 4) Il est absolument nécessaire d'assurer la sécurité de l'information pour une bonne partie des données recueillies, acheminées, stockées et diffusées au sein du Ministère; par conséquent, quelle que soit la technologie que le Ministère adopte, elle devrait garantir un niveau de sécurité approprié.
- 5) Le logiciel et le matériel devraient, si possible, être maintenus séparés, afin de minimiser la dépendance à l'égard d'un fournisseur unique.
- 6) En ce qui concerne les missions et l'Administration centrale, un même type d'équipement devrait être adopté pour réduire au maximum les coûts d'exploitation et de mise à jour et permettre d'offrir le plus de soutien possible; il s'agit là toutefois d'une solution idéale qui n'est pas toujours réalisable en raison des conditions existant dans certaines missions.
- 7) Le passage de la base actuelle de logiciel et de matériel vers l'environnement technologique futur devrait se faire de façon progressive et ordonnée pour assurer la rationalisation de ces ressources.

4.7.3 ÉTAT ACTUEL DE LA TECHNOLOGIE ET TENDANCES

RÉSUMÉ

En raison de l'intégration, le Ministère a dû prendre en charge, en plus de l'exploitation de systèmes déjà en place, celle d'un certain nombre de systèmes différents hérités du ministère de l'Industrie et du Commerce; ceci comprend, entre autres, le Programme de développement des marchés d'exportation, le Système de traitement informatisé des licences d'importation et d'exportation et la Banque de données sur le commerce extérieur. Le Système de traitement des licences d'importation et d'exportation compte plus de trente-cinq terminaux en ligne répartis dans les différents bureaux des courtiers en douane à travers le Canada.